

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2022 – DAJ-35

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022**

**LISTE DEFINITIVE DES MARCHES ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE
ADAPTEE AU COURS DE L'ANNEE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 du mois de janvier à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni en présentiel à la salle des délibérations du syndicat et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis		X	LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David	X		ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25								
26								
27					ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc	X		TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Les délégués suivants étaient en distanciel : M. Didier **MERIDAN** – Mme Nicole **ERDAN-DECOTEAUX** – M. Félix **EMMANUEL** – M. Jean-Marc **HEGESIPPE** – Mme Ornella **KINDEUR**

Le président de la délégation spéciale pour la ville du Lamentin M. Frédéric CAILLON a été convoqué.

Procurations : M. Georges COUPPE DE K MARTIN à M. Eric LATCHOUMANIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CHERALDINI

LISTE DEFINITIVE DES MARCHES ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE AU COURS DE L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2020-DAG-34 du 25 Septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président du Sy.MEG

Vu la délibération DEL-2021-DAJ-29 du 17 Décembre 2021 déclarant la liste des marchés attribués dans le cadre de la procédure adaptée au cours de l'année 2021

Vu la délibération n°DEL-2021-DAG-07 du Sy.MEG en date du 07 mai 2021 relative aux modalités d'organisation du comité syndical du Sy.MEG à distance ;

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	28
Abstentions	0
Voix contre	0

DECLARE :

Article 1 : Après avoir pris connaissance de la liste définitive des marchés (au nombre 2) à procédure adaptée (MAPA) attribués au cours de l'exercice 2021 présentée en page suivante.

Récapitulatif des marchés attribués au cours de l'année 2021

INTITULE DU MARCHÉ	CARACTERISTIQUES	ATTRIBUTAIRE	DATE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE
ASSURANCES: DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - Lot 1 – Dommages aux biens - Lot 2 – Risques annexes	Marché simple alloti, un titulaire par lot	- Lot 1 – WAB ASSURANCES - Lot 2 – SMACL	- Lot 1 – 8 Juin 2021 - Lot 2 – 8 Juin 2021
ACTIONS DE FORMATION VISANT A ACCOMPAGNER LE Sy.MEG DANS LE DEPLOIEMENT DU TELETRAVAIL - Lot 1 – Formations bureautiques - Lot 2 – Formations managériales	Marché simple alloti, un titulaire par lot	- Lot 1 – M2I SCRIBTEL - Lot 2 – SAS ALLIANCE C	- Lot 1 - 26 Juillet 2021 - Lot 2 - 04 Novembre 2021
TRAVAUX DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (EP) DANS LES COMMUNES AYANT TRANSFERE LEUR COMPETENCE AU Sy.MEG - Lot 1 – Réalisation de travaux EP - Lot 2 – Maintenance des installations d'EP	Accord cadre mixte - Lot 1 – 2 titulaires avec marchés subséquents exécution avec ou sans bons de commande - Lot 2 – 1 titulaire : exécution par bons de commande	- Lot 1 – CEE CARAIBES et Groupement XERIA / GETELEC - Lot 2 -CEE CARAIBES	- Lot 1 – 5 Octobre 2021 - Lot 2 – 5 Octobre 2021
CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX SOCIAUX DU Sy.MEG - Lot 1 – Conception des supports graphiques - Lot 2 – Animation globale des réseaux sociaux	Accord cadre avec marchés subséquents - Lot 1 – 1 titulaire - Lot 2 – 1 titulaire	- Lot 1 – MARKET ONE - Lot 2 – MARKET ONE	- Lot 1 – 19 Mai 2021 - Lot 2 - 9 Février 2021

INTITULE DU MARCHE	CARACTERISTIQUES	ATTRIBUTAIRE	DATE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE
ACHAT DE MATERIELS ET DE FOURNITURES INFORMATIQUES / ADMINISTRATION DU SYSTEME INFORMATIQUE, ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DU Sy.MEG • Lot 1 – Acquisition de fournitures et matériels informatiques • Lot 2 – Administration du système, assistance et maintenance du parc	Accord cadre mixte • Lot 1 – 1 titulaire avec marchés subséquents • Lot 2 – 1 titulaire : avec exécution par bons de commande	• Lot 1 et lot 2 : C2I GUADELOUPE	• Lot 1 et lot 2 : 26 Février 2021

Article 2 : Que les obligations relatives aux attributions confiées au Président en matière de passation de marchés à procédure adaptée au cours de l'année 2021 ont bien été respectées ;

Article 3 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Signé le lundi 07 février 2022
Président
DULAC Daniel



LISTE DEFINITIVE DES MARCHES ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE AU COURS DE L'ANNEE 2021

Le Comité Syndical a donné délégation, par délibération DEL-2020-DAG-34 du 25 Septembre 2020 au Président du Sy.MEG pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés avec ou sans formalités préalables (marchés à procédure adaptée et procédures formalisées) en tant que pouvoir adjudicateur et entité adjudicatrice lorsque les crédits sont inscrits au budget (article 1).

Les marchés concernés sont les marchés de travaux dont le montant est inférieur ou supérieur à 5 350 000 € HT ainsi que ceux de fournitures et de services dont le montant est inférieur ou supérieur à 214 000 € HT soit, tous les marchés relevant de l'article R.2123-1 à R.2123-3 du Code de la Commande Publique ainsi que des articles R.2122-1 et suivants.

Le montant est porté à 428 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services portant sur des prestations liées aux activités des opérateurs de réseaux.

La présente délibération consiste à compléter la première référencée DEL-2021-DAJ-29 en date du 17 Décembre 2021 déclarant la liste des marchés attribués.

Deux accords cadres sont concernés :

- ↳ l'informatique ;
- ↳ la communication.

Le tableau suivant récapitule en détail l'ensemble des marchés attribués à savoir : l'intitulé, le nom du titulaire et la date d'acceptation des offres.